ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mardi 19 juin 1900 — 170e Prudential. An 112 de la République. 170e jour de Boulaison. 170e jour du printemps. 2e jour de la lune.
Lever du soleil à 3 h. 32; coucher à 8 h. 1.
Lever de la lune à 11 h. 26 soir; coucher à 11 h. 23 matin.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 18 juin
Baromètre à 2 heures du soir 760 millim. (normale).
Hauteur depuis la veille : 0 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 11° centigrades; à 3 heures de l'après-midi : 20° centigrades.
Ciel au clair. Nuageux.
Direction et force du vent : N.-N.-O. faible.
Temps probable pour mardi : beau.

Lire à la 2e page
Le mouvement gréviste à Roubaix.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

UN HEROS

Une circonstance absolument indépendante de notre volonté nous a empêché de parler hier, à cette place, ainsi que nous nous le proposions, des exploits de M. le commissaire Lâché, au cours de la manifestation Flamidienne de dimanche. Nous en avons un profond regret, car M. Lâché qui, jusqu'à ce jour, avait vécu plutôt ignoré, a tenu, dimanche, à se signaler brillamment à l'attention publique, et pour ses coups d'essai a frappé, au sens littéral du mot, d'éclatants coups de maître.

On savait du commissaire Lâché qu'il était de capacité médiocre, d'instruction nulle, de commerce douteux avec ses pairs et désagréable avec ses inférieurs. C'était tout. Notre journal a dit, hier matin, de quelle façon ce commissaire avait voulu gagner les bonnes grâces de la cléricaille, en se ruant sans motif sur un jeune homme, que la foule poussait vers lui, et en déterminant ainsi une bagarre, qu'il était dans l'intérêt des cléricaux de provoquer et de faire provoquer par les gens à leur solde.

Cinq, dix, vingt témoins affirmeront que le commissaire Lâché n'était pas menacé, qu'il n'avait pas été frappé. Son acte inqualifiable ne pouvait donc avoir d'autre résultat que d'exciter la foule contre la police et de faire naître un conflit sanglant. Était-ce ce que voulait le commissaire Lâché ? Dans les bas-fonds du nationalisme et du cléricalisme mélinisté, il y a des gens pour qui les pires incidents dans la rue constitueraient d'excellentes aubaines. M. le commissaire Lâché est-il à leur service ?

Peut-être a-t-il voulu manifester ainsi les regrets que lui cause le départ du clérical Barroyert. Si cela est, pourquoi ne sert-il pas l'exemple de son collègue Lecomte, qui se dispose, dit-on, à démissionner pour se consacrer aux affaires électorales de M. le député clérical Loyer, son protecteur et ami.

Personne ne verra d'inconvénient à ce que les complices de M. Barroyer le suivent dans son exil.

A Roubaix, comme ailleurs, la police doit être aux ordres du gouvernement de la République, et non aux ordres de M. Motte.

Demain, nous demanderons à M. le Préfet du Nord s'il sait que le personnel de la police de Roubaix reçoit et accepte des pourboires en argent, pour services *rendus et renseignements donnés* à un des chefs de la politique cléricale.

La lessive continue....

***

Sous ce titre : « Manque de sang-froid d'un commissaire », voici comment l'*Avenir* raconte les exploits du commissaire Lâché :

A ce moment un contre-manifestant, poussé par on ne sait qui, sera tête baissée jusque dans les jambes de M. Lâché, commissaire de police.

Celui-ci, perdant son sang-froid, lève sa canne et du pommeau en frappe lourdement le malheureux.

Aussitôt un cri s'élève poussé par plus de vingt personnes : « Les commissaires de police frappent ! » C'est le signal des plus grands désordres de la journée.

La foule énervée ne respecte plus les agents, on se frappe partout dans tous les coins.

BASSES CALOMNIES

La feuille que M. l'abbé Cyr appelle le *Journal*, soi-disant catholique et honnête de Roubaix prétend que les amis de M. Flamidien ont été dévalisés et dépouillés par les ouvriers libre-penseurs et socialistes, au cours des bagarres de dimanche. C'est une redition des vieilles infamies des bonapartistes du *Journal de Roubaix* à l'adresse des républicains.

Ces attaques vénimeuses et ridicules seront accueillies avec le plus parfait mépris.

Toutefois, avant de les lancer, le *Journal de Roubaix* devrait cependant retenir que M. l'avocat Gervais n'est pas des nôtres — ni tant d'autres dont les noms sont au bout de notre plume.

Au seuil de toutes les grandes fortunes, disait un évêque qui s'appelait Massillon, il y a des choses qui font frémir !... Et ceux qui injurient les travailleurs méritent un peu cette parole... Leur aveugle de mensonge pourra s'en trouver calmée.

LA CONSOMMATION DE LA BIÈRE

Vieille bière et jeune bière

Que doit-on préférer : la vieille bière ou la jeune bière ? La question peut sembler étrange en ce pays du Nord, où vieille bière et bière forte sont presque synonymes, et où les dégustateurs de chopes ont pour la jeune bière un souverain mépris.

Ouvriers et bourgeois, ceux qui ont le bonheur de posséder une cave spacieuse, y laissent séjourner les tonneaux cinq à six mois, et même plus, avant de les entamer.

Les autres exigent du brasseur de ne leur livrer que de la bière dont la préparation ne soit pas récente. Un estaminet qui ne donnerait à ses clients que de la jeune bière, serait sûr de les voir disparaître.

Pourtant, si les amateurs de vieille bière savaient ce qu'elle représente, s'ils savaient ce qu'ils sont exposés à absorber sous ce nom alléchant, s'ils connaissaient surtout les dangers que son emploi fait courir à leur santé, ils ne voudraient plus consommer que de la jeune bière.

Quand on laisse vieillir la bière, que se passe-t-il ? Sous l'influence de la levure, analogue à celle qui a servi à faire la bière l'alcool qu'elle renferme est transformé, plus ou moins complètement, en acide acétique, en un mot, il s'y forme du vinaigre. En même temps, il se développe des petits vers, des anguillules, qu'on peut voir nager par myriades, et un tas de matières visqueuses, plutôt peu agréables. Donc, boire de la vieille bière, cela revient à boire de la bière plus ou moins propre, additionnée de vinaigre.

Aussi, les brasseurs qui n'ont pas toujours des caves assez vastes pour y laisser, pendant plusieurs mois, des milliers de tonneaux, ont-ils trouvé — tout au moins certains d'entre eux — un moyen ingénieux pour supprimer ce séjour à la cave. Puisque, ont-ils pensé, lorsqu'on laisse vieillir de la bière, il s'y forme du vinaigre, prenons de la jeune bière, mettons-y du vinaigre et voilà, en un tour de main, ce que réclame le client. Les mauvaises langues disent même qu'il s'en trouve, dans le tas, pour faire comme l'épicier, et renforcer leur vinaigre avec du vitriol.

Voyons, maintenant, ce que va penser l'estomac de cette cuisine. Au début, il ne se plaindra pas trop, car il est, en général, assez complaisant. Mais, peu à peu, il se lasse de recevoir cet acide qui le brûle. Et alors, surviennent gastrites, dyspepsies, dilatation de l'estomac avec intoxication d'origine gastro-intestinale, comme disent les médecins. Pour parler plus clairement, la digestion se fait mal.

De là, après le dîner, une continuelle sensation de pesanteur, des envies de dormir, des nausées.

Au réveil, le matin, ce sont des sensations de brûlure de plus en plus fortes, des crampes terribles, parfois des vomissements bilieux ou fétides. Si le buveur commet le moindre excès, il en a pour plusieurs jours à souffrir.

De la sorte, l'estomac se détraque de plus en plus, et le travailleur, souvent mal nourri, dont le manger est de moins en moins digéré, devient une proie facile pour la moindre maladie qui survient.

On fait depuis quelque temps, avec raison, une guerre acharnée à l'alcoolisme, mais on ferait bien, en même temps, de s'élever contre l'emploi de ces soi-disant bières fortes, ou vieilles bières, qui ne représentent en réalité, que du vinaigre plus ou moins propre. C'est leur usage, souvent immodéré, qui amène, presque toujours, ces maux d'estomac si fréquents dans les pays du Nord.

Aussi, ne saurait-on trop recommander à l'ouvrier de demander à son brasseur de la jeune bière, il aura moins de chances d'avoir de la marchandise tripotée et, en même temps, il y gagnera de ne plus se rendre l'estomac malade.

Docteur C...

A un sale monsieur. — La lettre d'injures grossières, — anonyme naturellement, nous a été adressée dimanche et nous est parvenue hier au café de l'Union.

Dans cette missive, l'auteur de ce courageux exploit fait preuve d'une imagination riche en perversion et qui dénote d'une éducation cléricale à « fondement » sérieux, ce qui fait honneur aux tres chers frères éducateurs.

Tout-il accuser, comme auteur de cette fiente, le délicieux Pisse-au-lit qui paradait dimanche matin au café de l'Univers, et qui est coutumier de ce genre d'exercice, ou tout autre stercoraire du même acabit ?

Peu importe. La justice est saisie de l'affaire et déjà des indices graves ont mis le magistrat qui conduit l'enquête sur une piste sérieuse qui mènera l'auteur de cette saleté au tribunal correctionnel.

Nous prions cependant le triste individu qui « nous lorgne » (sic) de vouloir bien, puisqu'il parle courage, avoir celui de venir se venir se faire flanquer la lotte au cul !

Ça le changera de ses coutumières flamidiarités.

G. L.

TRAINS DE PLAISIR POUR L'EXPOSITION

Le 24 juin, il sera mis en marche un départ de Tourcoing, Roubaix, Croix, Wasquehal, Lille et Douai, un train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits (3e classe).

Ce train ira jusqu'à la gare du Champ de Mars et suivra l'horaire ci-après :

Le retour aura lieu au départ de la gare de Paris-La-Chapelle, sise 189, rue de la Chapelle.

Le départ aura lieu de Tourcoing, à 4 h. 10 du matin, Roubaix à 4 h. 14, Croix-Wasquehal à 4 h. 24, Lille à 4 h. 34, Douai à 5 h. 34. On arrive au Champ de Mars, à 10 h. 25 du matin.

Le retour aura lieu à la gare de Paris-La-Chapelle à 8 h. 40 du soir, on arrive à Douai à minuit 50, à Lille à 1 h. 10 du matin, à 1 h. 22, à Roubaix à 1 h. 30, à Tourcoing à 2 h. 00.

Le prix des places aller et retour est de 8 fr. 70 pour Tourcoing et Roubaix, 8 fr. 40 pour Croix, 8 fr. 30 pour Lille, 7 fr. 8 pour Douai.

Le 24 juin, la Compagnie du Nord met en marche un train de plaisir à marche rapide en 3e classe, au départ de Valenciennes, Raismes, Wallers, Somain, Montigny-en-Ostrevent, pour le Champ-de-Mars sans transbordement.

Départ de Valenciennes à 4 h. 20 matin, Raismes, 4 h. 30, Wallers, 4 h. 38, Somain, 4 h. 53, Montigny, 4 h. 58, Champ-de-Mars, 9 h. 55 matin, arrivée.

Le retour s'effectuera de la gare de Paris-La-Chapelle, 189, rue de La Chapelle, à 10 h. 05 soir, pour être à Valenciennes à 3 h. matin.

Le nombre des places est limité à 500.

On paie 8 fr. 10 de Valenciennes, 8 fr. 15 de Somain.

Pour ces deux trains de plaisir, le prix du billet donne droit à un coupon pour l'assension de la Tour Eiffel, et pour l'accès de la plate-forme roulante, valables avant une heure de l'après-midi. Les voyageurs recevront en outre un petit plan leur donnant l'itinéraire à suivre pour aller au Champ-de-Mars à la gare de Paris-La-Chapelle.

GRANDE RÉUNION PUBLIQUE

Dimanche 24 juin, à 4 heures de l'après-midi, salle du Théâtre Couvreur, rue Archimède, grande réunion publique et contradictoire sous la présidence du citoyen DELORY, maire de Lille, avec le concours assuré des citoyens Emile MOREAU, ancien député, ROUSSEL, maire d'Ivry-sur-Seine, membre du Conseil national du Parti ouvrier français, MILLET, maire de Romilly, membre du Conseil national et ROLAND, membre du Conseil national.

Ordre du jour : La politique générale.

Les bagarres de la Fête Dieu. — Nous avons annoncé, hier, l'arrestation de Camille Dooghe, ouvrier belge, arrêté dimanche sous la prévention de coups au brigadier de sûreté Réville.

Dooghe n'a pas frappé l'agent Réville ; mais c'est en cherchant à dégager l'agresseur de Réville, que maintenait l'agent Deschildre, qu'il a frappé ce dernier.

L'arrestation a été maintenue par le Parquet de Lille, où Dooghe avait été conduit hier.

Coups et menaces de mort. — Dans la nuit de dimanche à lundi, Jean Dedro, âgé de 38 ans, tisserand, demeurant rue St-Antoine, a été mis en état d'arrestation pour coups et menaces de mort envers sa femme.

Rectification. — Dans un compte rendu du Tribunal correctionnel, nous avons dit que Jules Minnaert avait été condamné à 15 mois de prison ; il s'agissait de Joseph Minnaert et non de Jules.

Nouvelles provocations réactionnaires. — Les petits foireux chevaliers de la Croix, ont été hier soir, vers huit heures, avec clairons et en cortège rechercher leur drapeau prétendument remisé chez M. Morel-Scarcériaux, dimanche au cours de la manifestation cléricale.

La population a accueilli avec un haussement d'épaules cette dernière convulsion de l'Union Catholique, et malgré cette nouvelle provocation non déguisée, le public s'est contenté de crier à nouveau : « A bas la calotte ! »

Les pauvres petits commerçants avaient fait dû de ce nouvel avertissement.

Ivresse et outrages. — Béghin Louis, 20 ans, rue Sainte-Elisabeth, a été arrêté hier pour ivresse et outrages aux agents.

Les rentes des travailleurs. — Le 7 juin, un accident est survenu à la Société anonyme de peignage, rue du Collège, 112.

Le nommé Deves Julien, homme de peine, à St-Denois, a eu le pied contusionné en tombant.

Le docteur Froidure a déclaré huit jours de repos.

— Un accident est survenu chez Bernard, rue des Longues-Haies, 23.

Le nommé Jean Debrabander, chauffeur, âgé de 45 ans, demeurant rue des Filatures, a eu la figure brûlée par un jet de vapeur.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 11 juin, un accident est survenu au peignage de l'Epeule, rue du Marquisat.

Le nommé Boucherie Victor, homme de peine, âgé de 20 ans, demeurant à Wasquehal, a reçu un morceau de tôle sur la tête.

Le docteur Lepers a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Louis Deroubaix, boulevard de Beaurepaire.

Le nommé Desmet Joseph, homme de peine, âgé de 29 ans, demeurant rue Watt, cour Thiers, a eu le talon contusionné par la chute d'un bati de métier.

Le docteur Delecœuillerie a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 12 juin un accident est survenu chez Auguste Lepoutre, rue St-Antoine, 25.

Le nommé Verfaillot Mathias, tisserand, âgé de 45 ans, demeurant rue Alfred Motte, 12, s'est contusionné la face antérieure de la jambe droite en tombant sur un métier.

Le docteur Druesne a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

Le 16 juin, un accident est survenu chez Grulois Frères, teinturiers rue du Pôle, 105.

La nommée Vanhoucke Adéline, profession soigneuse, âgée de 17 ans, demeurant rue de la Balance, 57, a eu l'auriculaire droit arraché par les peignes de son métier.

Le docteur Lherbier a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez A. Motte, frères, rue des Longues-Haies, 28.

La nommée Halle Léonie, bâcleuse, âgée de 14 ans, demeurant rue Magenta, 41, a eu l'index contusionné en nettoyant les peignes de son métier.

Le docteur Godefroy a déclaré, 15 jours d'incapacité de travail.

Un accident est survenu chez Auguste Lepoutre, rue de la Redoute.

Le nommé Boussemart Henri, profession homme de peine, âgé de 31 ans, demeurant fort Fraire, a eu le tibia et le péroné et le calcanéum du pied gauche.

Le docteur Ballenghien a déclaré 30 jours d'incapacité de travail.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 18 Juin 1900

NAISSANCES. — Bertrand Dieudonné, rue d'Alsace. — Julien Bauwens, rue Hippolyte-Delmarcle, 13. — Joseph Derisse, rue Carnot, 124. — Léon Parent, rue Franklin, 2. — Isabelle Petit, rue du Luxembourg. — Simone Daurel, rue Chabry, 39.

DÉCÈS. — Eugène Vandepute, 15 ans, rue de Lannoy. — Emile Dubois, 2 ans, rue Longues-Haies, cour Clarisse. — Alexis Legrand, 61 ans, rue Blanchemaille. — Jean Barras, 83 ans, rue de l'Hospice. — Gustave Bossut, 11 ans, rue Monge, 92. — Auguste Dupuis, 58 ans, rue de la Guinguette, 17. — Marie Gheseghiere, 48 ans, boulevard de Metz.

TOURCOING

Pour les employés de la mairie. — Ne pourrait-on, à Tourcoing, comme cela se fait à Roubaix, fermer les bureaux de la mairie à 5 heures le lundi et même étendre cette faveur à tous les services municipaux.

Le service n'en souffrirait pas, au contraire, cette faveur stimulerait encore le zèle du personnel.

Nous espérons qu'un conseiller déposera ce soir à la séance du Conseil un vœu en ce sens.

Chute de cheval. — Léon Vanoverschelde, 18 ans, domestique de M. Lottens Léon, marchand de légumes rue de Mandres, 108, était venu aux halles conduire des marchandises avec la voiture, dans la nuit de samedi à dimanche.

Vers minuit, sur l'ordre de son patron, il dételait l'animal pour le conduire à l'écurie, mais au lieu de le tenir par la bride, il monta dessus et s'amusa à le faire courir.

Arrivé en face de la demeure de M. Paul Martin, conseiller municipal, le cavalier, passant par-dessus le col de sa monture, tomba la tête la première sur la chaussée.

Relevé par des passants, il fut transporté chez M. Martin, où le docteur Delgrange vint lui donner des soins.

Le praticien constata que le blessé portait une coupure de quinze centimètres au cuir chevelu et fut en outre commotionné.

Vanoverschelde, a été ensuite conduit d'urgence à l'hôpital civil.

Son état est satisfaisant.

Ivresse et outrages. — Dans la soirée de dimanche, Petit Charles, âgé de 41 ans, ouvrier peigneur, demeurant rue St-Pierre, 15, a été arrêté pour ivresse en récidive correctionnelle, et outrages à l'agent Dorolet.

Le prisonnier a été conduit dans la journée d'hier à Lille.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Le nommé Prévost Louis, né à Mouveaux le 7 mars 1869, expulsé du territoire français en date du 4 août 1899 a été arrêté le 17 juin rue des Coulons.

Il a été dirigé hier sur Lille, pour être écroué à la maison d'arrêt.

La fraude. — Les douaniers de la brigade de la Marlière, ont arrêté dimanche soir, rue de la Marlière, le nommé Henri Leman, âgé de 24 ans, rattacheur, demeurant rue de la Croix-Rouge, qui était porteur de 100 boîtes d'allumettes de fraude.

Leman a été conduit à Lille hier par la gendarmerie.

Arrêts pour vol. — Le brigadier Leplat et le garde Dumortier de la Croix-Rouge, ont arrêté hier vers midi et demi, rue de la Croix Rouge, un frandeur et rodeur des frontières, très mal noté, Lefebvre J.-Eric, âgé de 18 ans, demeurant au Mont à Leux, inculpé d'un vol de chocolat au préjudice de Mme Vve Delespaul, épicière, rue de la Croix Rouge.

Après l'avoir interrogé, M. Spoynen, commissaire de police du 3e arrondissement, l'a fait écrouer au poste central.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 16 juin, à 6 heures du soir, dans l'apprêt de MM. Charles Tiberghien et fils, rue de Lille.

Le nommé Vonck Gustave, âgé de 20 ans, demeurant rue Pasteur, 40, à Mouveaux, a reçu un rouleau sur le pied gauche.

Le docteur Vanneufville a prescrit un repos de 5 à 6 jours.

— Chez Truffart Louis, retordeur, demeurant rue des Biches, 20, un accident est survenu le 16 juin, à 5 heures 50 du soir.

Une bobineuse Jeannelle Ester, âgée de 13 ans, demeurant rue du Petit Village, a eu l'index droit, pris dans un engrenage.

Le docteur Playoust a déclaré vingt jours d'incapacité de travail.

Concert public. — La fanfare du Point-Central, et les orphéonistes « Crick-Sicks » exécuteront sur la Grande-Place, le jeudi 21 juin 1900 à huit heures et demie du soir, les morceaux suivants :

La Fanfare du Point central : Persévérance, fantaisie, E. Denecourg ; Seine et Tamise, fantaisie, pour trombonne, XXX. Cybelle, batalcie, Bajus ; Merle et Pinson, polka pour deux pistons, Reynaud.

Les Orphéonistes Crick-Sicks chanteront deux chœurs.

ETIT CIVIL DE TOURCOING

du 18 Juin 1900

NAISSANCES. — Vandeporte Albert, rue du général Beaussant. — Beuve Julien, rue du Cymbale, 69. — Leman Léon, rue des Carliers, 105. — Vanderplanck Albert, rue de Neuville. — Baratte Jules et Baratte Julienne, rue de la Croix-Blanche. — Robinson Yvonne, rue du Jass, 43. — Flipo Marie, rue Jacquart. — Germine Hélène, rue de la Croix-Rouge. — Lepoix Simonne, rue de la Vigne, 6. — Tourné Ovide, rue des Villas, 12. — Haquette Jean, rue des Abattoirs, 2. — Denry Noémie, rue de l'Epine, 8. — Parvaque Alice rue de la Croix-Blanche, 16.

DÉCÈS. — Delfour Marie, 77 ans, rue de l'Epidème, 69. — Lefebvre Auguste, 53 ans, rue du Blanc-Seau, 175. — Vienne Louis, 81 ans, rue d'Havre, 3.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Les processionnards. — Les amateurs de sorties carnavalesques ont mis dimanche au vent, en manière de ridicule protestation, leurs bannières blanches, bleues, rouges, vertes et jaunes, ornées des cocasses fariboles qui font la joie des cafards et des punaises de confessionnal.

Bien entendu ils se sont rendus dans les églises pour y processionner le long des murs intérieurs en nasillant les calembredaines catholiques, apostoliques et romaines.

L'une travant de l'U. S. et P. a paradé en l'église Saint-Pierre et a conquis les bonnes grâces des bigotes par son attitude édifiante ; les cœurs ratatinés des vieilles bigues tressaillaient à chaque coup d'air égrisse que tonitrait le bourricot de confiance de l'U. S. et P. Lisez : Université Saligaude et Pétomanique.

Après la messe notre baudet s'en revenait ma foi tout essoufflé par la rue Kléber. Tout à coup il s'arrêta dressant les oreilles et frottant ses sourcils ; voir un âne qui fronce les sourcils, c'est un spectacle des plus curieux.

Et Maître Aliboron, jetant en l'air un regard colérique, lança aussitôt une ruade si formidable qu'un sonore cri d'indignation lui sortit de dessous la queue : un méchant bavard venait de lui apprendre que pas un des sept clubs de l'U. S. et P. n'avait arboré drapeaux et oriflammes pour réclamer le rétablissement des processions.

Le pauvre âne savant est révolté de voir tant d'ingratitude. Le chagrin qu'il en ressent est si profond qu'il en serait tombé malade si le vétérinaire n'avait prescrit un remède adoucissant qui lui a été administré hier matin par le galonnard des gardes d'écurie de l'U. S. et P.

Procès-verbaux. — Le garde Chesquière a verbalisé dimanche, contre quatre charretiers qui stationnaient un peu trop piqué le nez. Ce sont les nommés Charles Reynaert, 8 ans, Victor Wauquier, 22 ans, Charles Cauchies, 24 ans et Camille Vandekerckove, 30 ans, tous quatre sujets belges.

Vol double. — Les nommés Nanuxham Guillaume, 18 ans, menuisier, et Thierry Auguste, 14 ans, plafonneur, travaillent à la construction d'un château que M. Albert Motte fait édifier Verte-Rue.

Lundi matin en venant reprendre leur besogne ils ont constaté que leurs outils, renfermés dans un coffre placé au grenier, avaient disparu.

Le voleur a escaladé le mur et fracturé le coffre pour commettre son méfait. La perte subie par Nanuxham est de 5 francs et celle subie par Thierry, de 15 fr.

Le maçon a également quelques outils enlevés mais il n'a pas porté plainte.

Résultat de concours. — Les pinchonneurs amateurs au nombre de 52 ont pris part hier matin au concours organisé chez Victor Serpriet, au Petit-Conscrit rue de la Pontide.

Voici les prix décernés :

Mercier, 1 ; Bayomacker, 3 ; Chaumont 3 ; Dubreux 2 ; Moreau, 2 ; Léonard, 1 ; Hoporsie, 1 ; Delesclie, 1 ; Bertoux 3 ; Merlin, le plus bas prix 5.

Le télégramme. — Un charretier, nommé Vanloutte Prudent, âgé de 25 ans, demeurant rue des Lilas, à Tourcoing, frappait son cheval hier, rue du Creu ot, avec une si grande brutalité qu'il se vit dresser procès-verbal par M. le Commissaire de police pour contravention à la loi du 2 juillet 1850.

Son patron, M. Fernand Debeuf, entrepreneur de vidanges, au Blanc-Seau, est naturellement responsable.

Etat-civil des 16 et 17. — *Naissances.* — Desprez Yvonne-Augusta, rue de la Pannerie. — Van Haolomeersch Albert, rue des Ogers.

Décès. — Delvin Joseph, 22 ans, briquetier, et Vermeersch Cordulie-Flavie, 23 ans, brossière. — Fontaine Edmond-Raymond, 23 ans, tisserand, et Despeghel Sylvie-Marie, 23 ans, tresseuse. — Delesclie Pierre Joseph, 73 ans, tisseur, et Loquonne Angèle, 22 ans, tolleuse. — Nouvelle Charles-Joseph, 21 ans, magasinier, et Von Jeanne-Sophie, 21 ans, repasseuse.

Vinchent Gustave, 21 ans, messager et Morelis Alice, 21 ans, sans profession. — Gyselinck Oscar-Aurélio, 23 ans, apprêteur et Vander Vinne Marie Rosalie, 23 ans, ménagère.

— Simon Pierre-Henri, 20 ans, employé et Lefebvre Marie, ménagère, 20 ans.

— Mebisse Hidevine, 22 ans, veuve Petit-Jean, coiffeur du pavillon chinois, n° 1.

SAINT-LOS. — **Fatal ouvrier.** — Un malheureux faïsteur, non formation chez le fabricant Truffart, buve le Brabant, 11, rue Arthur-Stirolos. Les camarades qui les relaient, ne partent du fait grossier, sont avisés que le premier ne reviendra plus le jeudi 21 juin à 4 heures du soir.

HALLUIN. — **Incendie.** — Un incendie a détruit, dans la nuit de samedi à dimanche, la maison occupée à Halluin par M. Bellingnier, cercier, rue de l'Eglise, 6.

Les dégâts sont assez élevés. Ils se montent à plus de 10,000 francs dont 1,000 fr. pour la maison de M. Bellingnier, 2,000 pour le mobilier et les marchandises, et le reste pour les dégâts aux constructions voisines, tant par l'eau que par le feu.

Deux accidents sont survenus au cours du sinistre. MM. Achille Grimonpont et Cerbout, en pratiquant un sauvetage, sont passés à travers une véranda et se sont blessés aux jambes.

WASQUEHAL. — **Jeu de boule à la plastine.** — Dimanche 24 juin, il sera bouté de très beaux jambons estaminet de Ma Campagne chez le sieur Ferdinand Sadaune.

La taise sera de 25 centimes ; le jeu commencera à cinq heures ; l'inscription à deux heures.

En cas de mauvais temps le jeu sera remis au dimanche suivant.

Etat-civil du fer au 17 juin. — *Naissances.* Macou Florimond, Petit Wasquehal. — Poutre Oscar François, Bourg. — Lesur Robert Alexandre, Noir Bonnet. — Vendor Vyner Marcelle, Clément Antoine, Pavé de Lille. — Tielly Henri, Petit Wasquehal. — Carnette Julia, pavé de Pellumette.

Décès. — Spriet Charles, 2 mois, Le Bourg. — De Ridder Marie, 27 ans, Le Bourg.

LYS-LEZ-LANNOY. — **Lire à la deuxième page** : Un homme écrasé par un train à Lys-lez-Lannoy. Accident ou suicide.

Travailleurs des deux sexes

A la place de toutes ces boissons alcooliques que sous forme de cordial, vous absorbez, hélas ! trop fréquemment, — au détriment de votre santé, — habituez-vous à ne consommer d'autre apéritif que l'excellent VIN de BANYULS THUILLES, soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et vous ne tarderez pas à ressentir ses effets toniquants et bienfaisants.

Dans tous les Cafés et les Bons Estaminets

A cause des nombreuses imitations refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette [illegible] THUILLES

SUNLIGHT SAVON

est sans rival pour le ménage.

Il lave le linge facilement et rapidement.

On l'emploie dans le monde entier.

POURQUOI ?

Parce qu'il est :

PUR,

BON MARCHÉ,

ÉCONOMIQUE

Adresser une carte postale à Lever frères, Société anonyme, 5, rue Faidherbe, Lille, qui enverront une liste de débitants de SUNLIGHT Savon aux ménagères qui ne pourraient s'en procurer.

LE NORD

LILLE

LES PROCESSIONNARDS

Les calotins de Lille ont timidement essayé dimanche des manifestations en faveur du rétablissement des processions.

C'est ainsi que près de 1000 crétins serviles se sont rendus l'après-midi chez un industriel de Wazemmes pour se livrer dans sa propriété aux mômeries interdites sur la voie publique.

Quant à la Catho, elle a été plus imprudente et s'est fait dresser une contravention.

En effet, les saints éphèbes ont traversé le boulevard Vauban, dames et enfants de chœur en tête, pour se rendre dans le jardin situé en face de leur local.

La police est intervenue et a dressé procès-verbal.

Il est inutile d'ajouter qu'à cet endroit, un dimanche après-midi, les curieux étaient plutôt rares. Aucun incident ne s'est produit.

Mordu par un chien. — Nous avons annoncé hier que le jeune Paul Pagant, 7 ans 1/2, 67, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons avait été mordu par le chien de Mme Billet, épicière même rue.

L'amiral, examiné par M. Charlet, vétérinaire, a été reconnu sain et non atteint de la rage.

Un désespéré. — Dimanche soir, vers 9 heures 1/2, un individu entrait prendre une chope à l'estaminet Courbe, 12, quai de la Basse-Deûle.

Il paraissait sombre, il but sa consommation, en régla le prix, puis, brusquement, prononçant un mot, un seul, mais énergique et bien senti, il sortit, traversa la chaussée et se précipita dans le canal.

Toutes les recherches entreprises dans la soirée pour le retrouver, restèrent sans résultat.

Enfin, hier matin, vers neuf heures et demie, des égoutiers en sondant le canal avec des gaffes, parvinrent à ramener le cadavre à 30 mètres en aval de l'endroit du suicide.

Le corps fut transporté à la morgue où les constatations d'usage furent faites par le docteur Lefebvre.

L'identité du désespéré a pu être établie : c'est un nommé Alphonse Bataille, 32 ans, émouleur, 5, rue des Bonnes Nappes.

On ne sait encore à quelle cause attribuer ce suicide.

Racontars de femmes. — Dimanche soir, vers 6 heures deux femmes venaient déclarer à M. Sirieux demeurant rue de la Providence, à Canteleu Lomme, que son fils Louis âgé de 5 ans, venait d'être enlevé rue des Ecoles par des saltimbanques qui lui avaient fait prendre le car 1 pour aller à Lille.

Comme le gamin n'était pas encore rentré 8 heures, le père à rendu inquiet par ces racontars se rendit à la permanence pour déclarer à M. Chavin, commissaire de service, que son enfant était disparu.

Mais quand il revint chez lui à 10 heures du soir le bambin était rentré, il était simplement allé jouer un peu loin avec des camarades de son âge.

Accident. — M. François Brouchard 31 ans, cordonnier, 11, rue du Faubourg-de-Valenciennes, en passant en vélo, boulevard d'Alsace, a tombé et s'est fracturé la jambe droite en dehors du lieu où avait reçu les soins du docteur D'Hour. Le blessé a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Arrestation. — La nommée Léonie Vigreux, 18 ans, confectionneuse, 38, rue Mourmant, a été arrêtée hier matin par M. Lemaître, commissaire de police du 4e arrondissement, pour vol d'une montre en acier, d'une autre en nickel, d'une bague en argent et d'une paire de boucles d'oreilles au préjudice de Mme Anais Mathon, cabaretière, 7, rue des Tanneurs.

La jeune voleuse a été déférée au parquet.

Chute de 8 mètres dans les remparts. — Nous avons journellement à signaler les accidents survenus à l'imprudente gamine que leurs parents laissent courir dans les remparts.

Dimanche soir c'est le jeune Emile Ghybrecht, âgé de 4 ans, 100, rue des Guinguettes qui en s'amusant dans les remparts de la porte de Douai est tombé dans le fossé d'une hauteur d'environ 8 mètres.

Le gamin a eu la jambe droite fracturée et après avoir reçu les soins du docteur Drion a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Vol de cuivre. — Le nommé Arthur Dante 25 ans, journalier, 19, rue de Canteleu, a été arrêté hier matin par la police du 3e arrondissement pour vol de tuyaux de cuivre au préjudice de M. Crepy, filateur, rue de Boulogne.

Dante qui est un repris de justice a été déféré au parquet par M. Villaud, commissaire de police.

Une mésaventure. — Hier matin, Mme Mathilde Allemand, cabaretière, 6, rue des Meuniers, avait préparé une somme destinée à payer son brasseur et composée de 4 billets de 100 francs, de 2 billets de 50 francs, et de quelques louis d'or.

Cette somme était contenue dans un portemonnaie qu'elle eut la bizarre idée de cacher dans le four de sa cuisinière pour aller servir des consommateurs.

Quand elle revint, oubliant totalement ce qu'elle avait fait, elle alluma son foyer. Ce n'est qu'au bout de quelques heures qu'elle repensa à la cachette. Hélas ! seuls les louis d'or étaient intacts ; des billets il ne restait que des cendres ! On juge de la désolation qu'a éprouvée Mme Allemand devant les conséquences de sa distraction !

Un faux bruit. — Sous le titre « Un vol important » un de nos confrères annonce que plusieurs arrestations auraient été opérées concernant un vol de 12,000 francs commis au préjudice d'une dame D...

Renseignements pris cette nouvelle serait inexacte, en effet, aucune arrestation de ce genre n'a été opérée.

Entre l'arbre et l'écorce... il ne faut pas mettre le doigt.

Mlle Marie Dutilleul, demeurant rue de Bailleul, a pu constater dimanche soir la justesse de ce dicton.

En effet, ayant voulu s'interposer dans une bagarre, elle reçut d'un nommé Bertrand, de St-Pol-sur-Mer, un coup de couteau qui, heureusement, ne lui fit qu'une assez légère égratignure au cou. Le sieur Bertrand a été arrêté.

Statistique municipale. — Pendant la semaine du 10 au 16 juin on a constaté à Lille : 146 naissances dont 74 masculines et 72 féminines, 10 morts nés, 31 mariages, 82 décès dont 39 hommes et 46 femmes.

Causes principales des décès : fièvre typhoïde, 1, apoplexie cérébrale 3, bronchites et pneumonie 6, maladies de cœur 5, diarrhée infantile 5, phtisie pulmonaire 1, autres tuberculoses 3, accident 1, suicide 2, autres causes de décès, 50.

Aux musiciens. — Une harmonie est en formation sous la direction de M. Eugène Ballon, estaminet Bonnier, 2, rue de Fourmies, à Fives.

Les répétitions auront lieu provisoirement tous les dimanches, à midi.

Prière de se faire inscrire au siège.

L'orchestre du théâtre. — *Roubaix.* — Nous avons annoncé qu'un concours pour l'emploi de chef d'orchestre du théâtre aurait lieu dans la première quinzaine de juillet pour pourvoir au remplacement de M. Frigara, démissionnaire.

C'est un emploi de 5000 francs qu'il faut lire.

Un expulsé. — Le sieur Constant Lemaire, 44 ans, scieur de long, 5, rue des Meuniers, a été arrêté hier matin pour infraction à un arrêté d'expulsion.

PAS-DE-CALAIS

ROCLINCOURT. — **Suicide de garde.** — Le garde-champêtre de la commune, Albert Godart, 61 ans, s'est pendu jeudi dans la matinée.

La misère, un fils quasi-idiot et malade, et la perte récente de sa femme sont les causes multiples du suicide de Godart.

AUCHEL. — **Vol.** — Dans la nuit du 17 au 18, vers minuit, un nommé Arthur Mambour, âgé de 25 ans, cab